

Paris, le 5 décembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES)

réagissent à la politique gouvernementale de réduction de la pauvreté.

En application de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, le gouvernement a transmis au Parlement son 3^e rapport sur le suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans (2008-2012).

Ce document constitue un outil essentiel pour mesurer et suivre l'évolution de la situation des personnes pauvres ou en risque d'exclusion dans notre pays. Il ouvre également un large débat public concernant l'ensemble de la stratégie nationale de lutte contre les exclusions. Fruit d'une collaboration interministérielle, le rapport confirme, s'il le fallait, que la lutte contre la pauvreté est l'affaire de tous.

Au regard des données statistiques disponibles, et compte tenu du ralentissement de la croissance, le CNLE et l'ONPES expriment en commun leur inquiétude sur les **difficultés à atteindre l'objectif gouvernemental** de réduction d'un tiers du taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps à l'horizon 2012. Pour les membres de nos deux organismes, il importe que la baisse relative de cet indicateur (baisse de 6 % entre 2007 et 2009) ne masque pas les évolutions défavorables de la grande majorité des autres indicateurs constitutifs du tableau de bord gouvernemental. Ces évolutions sont d'autant plus préoccupantes qu'elles risquent de s'accroître sous l'effet de la poursuite de la crise économique en 2010 et 2011, ce que corroborent, voire amplifient, les informations fournies par les associations de terrain en contact avec les populations les plus précaires.

Cette analyse de la situation appelle à une **réévaluation de la stratégie d'ensemble de lutte contre la pauvreté**. C'est le sens des recommandations formulées par nos deux instances dans leur contribution et leur avis respectifs.

Plus que jamais, notre système de protection sociale se doit de garantir les droits de tous, et en particulier des personnes les plus fragiles et les plus exclues. Entre autres leviers, la réactivation du Comité interministériel de lutte contre l'exclusion (CILE), prévu par la loi du 29 juillet 1998, devrait permettre de relancer la mobilisation de tous les acteurs publics concernés par cet objectif et de **mener une politique transversale** pour agir de façon concertée sur toutes les dimensions de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Contact presse :

Laury-Anne Bellessa

drees-onpes@sante.gouv.fr

Tél : 01.40.56.82.08

www.cnle.gouv.fr

www.onpes.gouv.fr